

Questions au Feuilleton

Bureau du contrôleur général Contrats administratifs

Nom	Nombre de contrats	1 ^{er} août 1978 au 31 mars 1980	
			Coût
Robinson A. J.	1	\$	750.00
C. Lovell Limited	1		3,380.96
Center for Policy and Management Studies	1		500.00
Social Science Federation of Canada	1		150.00
Crandall R. H.	1		16,900.00
University of Victoria	1		16,640.00
Quasar Systems Limited	6		73,063.75
Friesen, Kaye and Associates	2		43,169.51
E.A.C. Amy and Sons Ltd.	2		49,750.00
Manitoba 37656 Manitoba Ltd.	1		32,700.00
Square One Management Ltd.	1		6,113.13
Chateauvert Denyse	1		1,200.00
Dixon Management Consultant	1		3,000.00
Van Eijk, Jannie	1		180.00
Youtec Consulting Ltd.	1		1,500.00
	22		\$248,997.35

Bureau du contrôleur général Contrats politiques

Nom	Nombre de contrats	1 ^{er} août 1978 au 31 mars 1980	
			Coût
Hickling and Johnston Ltd.	1	\$	23,886.24
Kemball P. R.	2		11,179.00
Thames Group Research Incorporated	1		11,475.00
	4		\$ 46,540.24

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question n° 836—M. Howie:

Le 1^{er} novembre 1979, combien de personnes touchaient des prestations de sécurité de la vieillesse?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Au 1^{er} novembre 1979, il y avait 2,209,133 personnes qui touchaient les prestations de sécurité de la vieillesse?

LE PROGRAMME DE RESTRICTIONS

Question n° 986—M. MacKay:

1. Dans le cadre du programme de restrictions du gouvernement en a) 1978, b) 1979, quelles ont été, par province et territoire, (i) la réduction par habitant (ii) la réduction totale des dépenses (iii) la proportion du total national représentée?

2. Au cours de ces mêmes années, les provinces de l'Atlantique ont-elles été touchées par un plus grand nombre de réductions que le reste du Canada en raison des modifications et des coupures imposées dans le cadre de ce programme?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1 et 2. Le Secrétariat du Conseil du Trésor ne possède pas tous les renseignements voulus, qu'il serait d'ailleurs très coûteux de recueillir, pour répondre à ces questions. Qui plus est, étudier séparément les coupures de programme possibles ne donnerait qu'une image incomplète et déformée et ça, pour plusieurs raisons. D'abord, il importe de garder à l'esprit la croissance rapide des programmes permanents, notamment celui des paiements de péréquation qui favorise les régions économiquement pauvres. En second lieu, il faut tenir compte des répercussions de certaines dépenses qu'on pourrait qualifier de «fiscales», comme le crédit d'impôt à l'investissement pour les zones désignées par le MEER et le crédit d'impôt pour enfant; ce sont encore des programmes qui favorisent les régions les plus démunies. Enfin, il ne faut pas oublier que d'autres politiques qui n'influencent pas directement la teneur du budget ont quand même des conséquences importantes pour certaines régions, comme c'est le cas notamment de l'extension de la limite des eaux territoriales canadiennes à 200 milles des côtes.

LA LOI SUR LES JUSTES SALAIRES ET LES HEURES DE TRAVAIL

Question n° 1219—M. Cossitt:

1. Le ministre du Travail a-t-il reçu un mémoire du Conseil exécutif des métiers de la construction et, dans l'affirmative, a) y affirme-t-on que la Loi de 1935 sur les justes salaires et les heures de travail devrait être mise à jour parce qu'elle favorise les entrepreneurs dont les travailleurs ne sont pas syndiqués en ce qui concerne les appels d'offres du gouvernement, b) le ministre a-t-il répondu à l'un ou l'autre des points soulevés dans le mémoire et, dans l'affirmative, quelles ont été les réponses données et chacun de ces points?

2. Le gouvernement est-il disposé à envisager que les marchés de l'État soient accordés aux entrepreneurs qui embauchent du personnel syndiqué ou aux entrepreneurs qui, bien que ne traitant pas avec des syndicats, versent de justes salaires dans leur secteur d'activité?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): 1. a) Oui.

b) Le ministre n'a répondu à aucun des points dans le mémoire.

2. Le gouvernement a toujours veillé à ce que les employés des entrepreneurs à qui il a adjugé un contrat reçoivent un juste salaire.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, voudriez-vous avoir l'obligeance d'appeler la question n° 971 marquée d'un astérisque.